

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 juillet 2011 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M <sup>mes</sup>	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

#### OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

#### RÉSOLUTION N° 2011-07-102

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION N° 2011-07-103

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-07-104

##### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 184 672,70 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 07-2011 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2011-07-105

##### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2011-03 – IMMEUBLE SIS AU 17, PETIT 2<sup>E</sup> RANG OUEST

Considérant la demande du requérant, soit obtenir l'autorisation de construire un bâtiment accessoire dont la hauteur totale serait supérieure à ce que prévoit le règlement pour le type de toit projeté.

Considérant que le demandeur s'est renseigné à propos de la réglementation avant de se procurer ses matériaux.

Considérant que certains des renseignements obtenus par le demandeur étaient erronés.

Considérant que si la hauteur demandée, soit 18 pieds, était accordée, le bâtiment projeté ne nuirait en rien aux voisins puisqu'il serait loin des limites du terrain et ne serait pas visible de la voie de circulation ni des résidences voisines.

Considérant que si la dérogation était refusée, le demandeur devrait déboursier des sommes supplémentaires pour acheter des matériaux de dimensions différentes de ceux qu'il s'est procuré.

En conséquence, il est unanimement résolu d'accorder la dérogation à monsieur Rodier Morin dont l'immeuble est sis au 17, Petit 2<sup>e</sup> Rang Ouest et donc lui permettre une construction avec un toit en mansarde et d'une hauteur totale de 18 pieds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2011-07-106

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2011-004 – IMMEUBLE SIS AU 9, RUE DES FRÊNES

Considérant la demande du requérant, soit construire un bâtiment accessoire à 1 mètre de la ligne de recul alors que le règlement prévoit 7,5 mètres.

Considérant que si la demande était refusée, le demandeur devrait supprimer la terrasse et couper un arbre.

Considérant que le bâtiment ne nuirait en rien aux voisins puisque le bâtiment serait érigé du côté de la rue.

Considérant qu'une implantation plus près de la rue permettrait de décongestionner l'espace avec les deux voisins adjacents au terrain du demandeur.

En conséquence, il est résolu d'autoriser monsieur Jeannot Tremblay à implanter son bâtiment accessoire à 3 mètres de la rue tout en s'assurant de conserver une distance de 3 mètres du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2011-07-107

COMMANDER L'AUTOPOMPE À ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE LEVASSEUR INC.

Considérant que le règlement d'emprunt en vue de l'acquisition de l'autopompe a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 juin dernier.

Considérant que nous devons avoir obtenu cette approbation avant de commander le camion autopompe.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à la commande du camion autopompe, ledit camion devant être fourni par Équipements d'incendie Levasseur inc. puisque ce fournisseur a fourni la soumission la plus basse conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2011-07-108

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SQUATEC

Considérant les résultats financiers 2010 de l'OMH.

Considérant les redressements des résultats antérieurs ainsi que ceux de l'année 2010.

Considérant les montants versés en trop de part et d'autre au regard du déficit relatif aux rénovations, améliorations et modernisations capitalisées.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Il est de plus résolu de verser la somme due de 36 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution no 2011-07-109

REMPACEMENT DE L'AGENTE DE SECRÉTARIAT – CONGÉ DE MATERNITÉ

Considérant le congé de maternité de l'agente de secrétariat devant débiter vers le 7 octobre 2011.

Considérant les besoins en matière de secrétariat.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de procéder au recrutement d'une ressource pour agir à titre d'agente de secrétariat durant l'absence de Mélanie Chouinard. Le salaire offert est fixé à 14 \$ l'heure. Le poste sera affiché à l'édifice municipal et sur le site d'Emploi-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-110

ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES PROPRIÉTAIRES – SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE

Considérant les ententes verbales intervenues avec les propriétaires des terrains où sera aménagé un sentier cyclable et pédestre menant au camping La Seigneurie.

Considérant les interventions à réaliser avec de la machinerie industrielle sur ces terrains.

Considérant les coûts reliés aux travaux.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de rédiger une entente à signer avec les propriétaires concernés. Il est de plus résolu de désigner monsieur le maire, André Chouinard, à titre de signataire desdites ententes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-111

TRANSPORT DES ENFANTS DU TERRAIN DE JEUX À LA PISCINE MUNICIPALE PAR AUTOBUS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser le transport par autobus à la piscine municipale des enfants inscrits au terrain de jeux, et ce pour la saison 2011. Gilles Cimon inc. facture 50 \$ par voyage aller/retour à la piscine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-112

AUTORISATION AU MTQ DE RÉALISER DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA VIEILLE ROUTE

Considérant l'ouverture du parc national du lac Témiscouata en 2012.

Considérant que le transfert de la gestion du chemin de la Vieille Route au ministère des Transports du Québec n'est pas encore décrété.

Considérant que les travaux doivent débiter le plus tôt possible.

Considérant que le Ministère entretiendra le chemin de la Vieille Route durant la période des travaux.

En conséquence, sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'autoriser le ministère des Transports du Québec à demander les permissions nécessaires et à entreprendre des travaux sur le chemin de la Vieille Route à partir de la barrière d'accès du parc jusqu'à l'intersection avec la route 295 Nord, soit sur une distance de 4,87 kilomètres. Il est de plus résolu d'autoriser le Ministère à négocier avec les propriétaires riverains à propos de parcelles de terrains à acquérir éventuellement pour l'emprise du chemin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-113

RÉFECTION DU PONT DE LA PETITE RIVIÈRE-DU-LOUP

Considérant l'estimation du Groupement forestier de Témiscouata, secteur Est du Lac au regard des coûts pour remplacer le pont de la Petite Rivière-du-Loup, soit une somme de 16 935 \$.

Considérant la contribution du Groupement forestier et celle de la MRC à raison de 5 000 \$ chacun.

Considérant que la contribution de la municipalité s'élèverait donc à plus ou moins 7 000 \$.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de confier les travaux pour remplacer le pont de la Petite Rivière-du-Loup au Groupement forestier de Témiscouata, secteur Est du Lac et de fournir une contribution financière de l'ordre d'environ 7 000 \$. Les crédits seront puisés à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-114

TRAVAUX À RÉALISER SUR LA RUE DES PEUPLIERS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de décréter les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée de la rue des Peupliers. Pour réaliser ces travaux, le directeur des travaux publics est autorisé à louer une pelle mécanique, un compacteur et une conduite de surface pour l'approvisionnement en eau. Le directeur des travaux publics est aussi autorisé à commander tout le matériel requis pour réaliser lesdits travaux. Pour pourvoir au paiement de ces travaux, la municipalité puisera les deniers nécessaires à même le fonds général. Le coût des travaux est évalué à plus ou moins 90 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-115

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE - ASPHALTE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions par voie d'invitation écrite à au moins deux (2) fournisseurs pour couvrir la chaussée de la rue des Peupliers, environ 100 mètres à l'entrée des rangs 5 et 6 Est et le tablier du pont de la rue Saint-Marc, soit environ 305 mètres linéaires au total.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-116

AUTORISER LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À DONNER LE CONTRAT POUR COUPER LES BRANCHES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à donner le contrat de taillage de branches en bordure de certains chemins de rangs. Le budget accordé à ce contrat est de l'ordre de 7 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-117

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SUBSTITUT

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de désigner madame Angélique Gagné à titre d'inspecteur en bâtiment substitut pour la période estivale 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-07-118

CONDOLÉANCES À MONSIEUR RAYMOND MALENFANT

Sur la proposition d'André Chouinard, les membres du conseil municipal offrent leurs condoléances à monsieur Raymond Malenfant, conseiller, suite au décès de sa mère. Il est résolu de donner une somme de 50 \$ à la Fondation de la santé du Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2011-07-119

DEMANDE DE PRIX POUR REMPLACER DES FENÊTRES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des prix à différents entrepreneurs de la région pour le remplacement d'une vingtaine de fenêtres à l'édifice municipal. Par la suite, le conseil décidera de la quantité de fenêtres qu'il fera remplacer cette année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE DU 13 JUIN 2011

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance du conseil des maires du 13 juin 2011. Il est classé sous la cote 114-240.

RAPPORT DES COMITÉS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SQUATEC

- Les membres de la Corporation travaillent sur le financement du projet de relais multi-services.

COMITÉ DE LOISIRS

- Le terrain de jeux commence demain. Des membres du comité iront visiter les jeunes au cours de la semaine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 30.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière